



Fédération des locataires d'habitations à loyer modique du Québec

2520, avenue Lionel-Groulx, local 202
Montréal (Québec) H3J 1J8
514 521-1485 • 1 800 566-9662
fhlmq.com • info@fhlmq.com

Faire d'une pierre deux coups pour construire de nouveaux HLM !

Le 10 février, la FLHLMQ s'est associée au FRAPRU lors d'une conférence de presse tenue devant les habitations Boyce-Viau à Montréal. Nous avons fait valoir l'idée qu'il serait stupide d'investir 3,3 milliards \$, d'ici 2028, dans la rénovation majeure des HLM sans réfléchir en même temps à la possibilité de densifier certains des sites pour y construire de nouveaux logements HLM.

En pleine crise du logement, alors que les terrains se font rares pour construire des logements sociaux et que 38 000 ménages attendent un HLM, notre fédération a formulé la proposition de passer en revue les 2 879 ensembles immobiliers de type HLM au Québec pour voir s'il n'y avait pas moyen d'ajouter des étages ou d'agrandir certains bâtiments. Cela n'a rien d'impossible puisque, déjà dans le cadre du programme AccèsLogis, des offices dans des villes comme Granby, Rosemère et Vaudreuil, ont réussi à ajouter des sections d'immeubles à des HLM existants. Ces ajouts ont aussi permis d'inclure un ascenseur ou une salle communautaire au grand bonheur des résident-e-s déjà en place.

Dans le cadre du PRHLM, les offices peuvent rénover leurs bâtiments et, dans certains cas, les démolir pour mieux les reconstruire mais ils ne peuvent pas ajouter de nouvelles unités de logements, faute de budget. C'est pourquoi il faudrait que la ministre de l'Habitation, France-Élaine Duranceau, donne aux offices les moyens de construire de nouveaux HLM dans un programme de subvention qui pourrait être jumelé aux rénovations financées par le PRHLM. On ferait d'une pierre deux coups !



Véronique Laflamme du FRAPRU en conférence de presse avec Yves Dubé et Patricia Viannay de la FLHLMQ.

Peut-on espérer le retour d'un véritable programme HLM ?

Le 26 février dernier, les gouvernements de Québec et d'Ottawa ont confirmé un investissement de 235 millions \$ dans 10 immeubles de 100 logements qui seront construits dans 10 villes du Québec. Les municipalités contribueront aussi en versant de 3 à 5 millions \$ par projet, en don de terrains et en congé de taxes. C'est l'OBNL Mission Unitaires présidé par Luc Maurice (ancien président du groupe Maurice) qui prendra en charge la construction de ces immeubles pour personnes âgées à faible revenu pour ensuite en remettre la propriété à des organismes sans but lucratif désignés par les villes participantes. Le premier immeuble sera bâti à Shawinigan et sa gestion sera confiée à l'OMH au grand profit des ménages inscrits sur ses listes d'attente.



Il est essentiel pour nous que les 9 autres édifices soient également remis aux offices d'habitation pour garantir que les 900 autres logements iront bel et bien aux ménages les plus pauvres dûment inscrits, année après année, sur les listes d'attente. D'autant plus que le principal programme de logement abordable financé par les gouvernements, le PHAQ, n'attribue que 15 % de ses unités aux ménages demandeurs de HLM.

Lors du dernier budget, la FLHLMQ demandait que le gouvernement du Québec réalise un projet expérimental de 1 000 unités de logement social financé à 80% par le gouvernement et à 20% par les municipalités, de concert avec les offices d'habitation. Nous sommes donc heureux

de l'initiative qui vient d'être annoncée car elle se rapproche de notre proposition et permettra d'expérimenter une nouvelle formule pour offrir du logement public aux 38 000 ménages inscrits sur les listes d'attente des HLM.

Cette initiative originale qui permet d'offrir des logements libres d'hypothèque devrait convaincre les trois paliers de gouvernement qu'il est possible de mettre en place un nouveau programme destiné spécifiquement aux 149 offices d'habitation et à la réalisation de logements publics. Cela viendrait combler le vide immense causé, il y a trente ans, par la décision unilatérale du gouvernement fédéral de supprimer le programme à frais partagés de construction des HLM qui permettait de réaliser près de 5 000 unités de logements publics chaque année dans les municipalités du Québec.

Utilisons notre pouvoir collectif

C'est sous ce thème que se tiendra le vendredi, 14 juin, de 9h00 à 15h00, le 24^e congrès de la FLHLMQ. Ce congrès sera accessible à l'ensemble des locataires de HLM du Québec puisqu'il se tiendra virtuellement sur zoom. Notre congrès fera la démonstration que, par l'action collective, nous sommes capables de faire changer des choses.

En plus de discuter du bilan de nos actions et de nos finances, les locataires auront la possibilité d'échanger sur les solutions pour améliorer la relève et la mobilisation dans nos immeubles et de participer à des ateliers de formation sur les enjeux liés à la perte d'autonomie dans nos immeubles, sur les rénovations majeures à venir, les regroupements d'offices et sur les transferts de logement.

Nous essaierons aussi d'avoir une période de questions/réponses avec la ministre France-Élaine Duranceau ou le PDG de la SHQ, Claude Foster.

Finalement, le congrès sera aussi l'occasion pour les associations et les CCR membres de notre fédération de déterminer les principales orientations et revendications de notre mouvement pour la prochaine année.

La période d'inscription débutera en avril. D'ici là, surveillez votre courrier car plusieurs objets promotionnels viendront vous rappeler notre rendez-vous du 14 juin 2024.



Abonnez-vous à notre infolettre !

Tous les mardis, lisez l'infolettre de la FLHLMQ remplie de nouvelles toutes fraîches. Pour vous abonner gratuitement, il suffit d'inscrire votre adresse courriel dans le coin droit de notre page web au fhlmq.com.

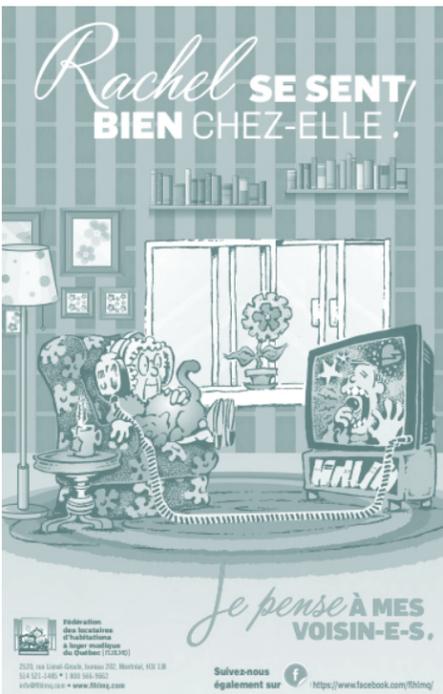


SEULEMENT 15% DES UNITÉS ABORDABLES IRONT AUX LOCATAIRES

Les ministres de l'habitation du Québec et d'Ottawa, France-Élaine Duranceau et Sean Fraser, ont promis de livrer 8 000 nouveaux logements dans le cadre d'une Entente Canada-Québec de 1,8 milliard \$ destinés à accélérer la construction.

À la lumière des projets que la Société d'habitation du Québec a décidé de financer à l'intérieur du Programme d'habitation abordable Québec (PHAQ), nous constatons que seulement 540 unités de logements seront réalisées pour loger les 38 000 ménages locataires inscrits sur les listes d'attente des offices d'habitation sur les 3 573 unités de logements qui seront réalisées. C'est donc à peine 15% des fonds qui serviront à loger les demandeurs de HLM, ceux et celles qui sont les plus pauvres, souvent les plus marginalisés et les plus grandes victimes de la crise du logement.

C'est pourquoi notre fédération réclame un programme spécifique de subvention pour permettre aux 149 offices d'habitation de construire de nouveaux HLM. Un tel programme pourrait permettre de jumeler la rénovation des ensembles HLM et leur densification lorsque cela est possible. Les offices disposent de 2 879 projets HLM existants sur lesquels il serait parfois possible d'ajouter une rallonge ou un étage supplémentaire.



NOS AFFICHES HUMORISTIQUES

Lors de notre congrès de juin 2023, il a été voté de tenir une campagne positive auprès des locataires pour encourager les bons comportements sous le thème : « **Je pense à mes voisin-e-s !** »

La FLHLMQ a donc décidé de produire une série de cinq affiches humoristiques, de format 11 X 17, qui seront distribuées gratuitement aux associations et aux CCR membres de notre fédération, à raison d'une nouvelle à tous les deux mois durant l'année 2024.

Elles porteront sur les thèmes suivants :

- **Rachel se sent bien chez elle !** (Prévenir le bruit)
- **Yves fait sa lessive !** (Partager les salles de lavage)
- **Léo promène Fido !** (Être responsable de son animal)
- **Solange sort ses vidanges !** (Gérer les déchets, le recyclage et le compost)
- **Lucille aime être utile !** (Le respect des bénévoles)

Si vous souhaitez obtenir des affiches supplémentaires, nous vous invitons à communiquer avec nous à info@flhmq.com ou 1-800-566-9662 afin d'en commander sans frais.

Vous pouvez aussi en parler !

Comme le but de ces affiches est de faire réfléchir les locataires sur leurs comportements, nous vous ferons aussi parvenir une petite fiche pour faciliter l'animation de discussions sur le sujet.

Nous sommes confiants que cette campagne d'affichage et les discussions qu'elle suscitera auprès des locataires permettront d'améliorer nos comportements entre voisin-e-s sur des enjeux concrets du quotidien.



RECU DE 7,8 % DANS LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT DES OFFICES

Pour une deuxième année consécutive, le budget des offices d'habitation ne sera pas augmenté au même rythme que l'inflation au Québec. Alors que le taux d'inflation a été de 3,4 % en 2023, la hausse accordée par la Société d'habitation du Québec aux OH, dans l'enveloppe Administration, conciergerie et entretien ne sera que de 0,9% pour 2024.

Ce recul dans la capacité financière des offices de payer pour l'entretien et la conciergerie de nos immeubles vient s'ajouter au manque à gagner de l'an passé où les OH n'avaient obtenu que 0,9% malgré une inflation de 6,2% en 2022.

La marge de manœuvre des offices pour voir au bon entretien de nos HLM s'est donc réduite de 7,8% au cours des deux dernières années.

Il ne faudra donc pas se surprendre si la qualité des services commence à s'en ressentir. Cela aura aussi un effet sur la possibilité pour les offices de garder leurs employé-e-s.

Si la ministre de l'Habitation, France-Élaine Duranceau, a à cœur la qualité des services dans le parc public, elle doit le démontrer en se battant pour une réelle indexation au coût de la vie des dépenses des offices.



Joliette, Drummondville, Québec, Longueuil, Argenteuil, etc., un peu partout au Québec, les offices d'habitation sont à la recherche de préposé-e-s à l'entretien. La pénurie de main-d'œuvre frappe aussi le parc de logement public et les salaires sont de moins en moins compétitifs.

Fait inimaginable par le passé, des offices en sont rendus à avoir recours à des compagnies privées de ménage pour entretenir une partie de leurs immeubles, avec l'accord des syndicats qui ne trouvent pas d'autres solutions pour soulager leurs membres débordés par l'ampleur de la tâche.

Pénurie de concierges dans les HLM

Comme nous l'avons déjà suggéré à la ministre de l'Habitation, France-Élaine Duranceau, il est plus que temps que les OH mettent en place des initiatives permettant d'embaucher des locataires, à temps partiel, dans l'entretien des aires communes intérieures et extérieures.

Il existe plusieurs exemples d'offices qui ont morcelé les tâches d'entretien (travaux lourds ou légers) pour offrir des contrats de travail accessibles aux locataires. Lavage de vitres, entretien des halls et des salles de lavage, sortie des bacs à ordures, tonte de la pelouse, nettoyage des terrains, pelletage des entrées, etc. sont des tâches qui peuvent très bien être assumées par des résident-e-s. Cela peut aussi permettre aux employé-e-s permanent-e-s de se consacrer à des fonctions plus spécialisées.

De nombreux locataires, qui ne peuvent plus travailler 40 heures/semaine, seraient prêts à arrondir leur fin de mois en consacrant quelques heures à l'entretien de leurs immeubles sous la supervision de l'office. Plusieurs témoignages démontrent que cela peut s'avérer efficace, moins coûteux et mobilisateur auprès des autres résident-e-s des immeubles. Pourtant, jusqu'à présent, la SHQ n'a jamais publicisé d'initiatives à ce sujet. Au contraire, le guide de gestion à l'intention des offices semble exclure cette possibilité.

La FLHLMQ va suggérer à la SHQ et à ses partenaires des offices d'étudier sérieusement cette option dans le contexte de la pénurie de main-d'œuvre qui risque de perdurer.



Les travaux sont planifiés sur une période de deux ans aux habitations Saint-André à Montréal.

Avant de déposer un projet majeur de rénovation à la SHQ, les offices doivent consulter les locataires afin de s'assurer de bien connaître leurs besoins pour en tenir compte, dans la mesure du possible, dans leurs demandes de modernisation. Il peut s'agir d'une salle pour les quadriporteurs, d'une meilleure insonorisation de certains murs, d'une salle de lavage supplémentaire, d'un aménagement extérieur pour les enfants, etc. Dans bien des cas, il suffira de tenir une rencontre avec les locataires membres du comité consultatif des résidant-e-s (CCR) afin de solliciter leur avis sur les besoins dans chacun des immeubles. Une fois bien ficelés, les projets sont soumis pour adoption au conseil d'administration et déposés à la SHQ dans l'attente de l'obtention d'une lettre d'intention.

Une fois la lettre d'intention obtenue pour un projet, l'office passera à l'étape de préparer des plans et devis précis définissant l'ensemble des travaux et des coûts. À ce moment-là, l'office devrait prendre la peine de rencontrer les locataires de l'immeuble concerné pour les consulter sur le projet en voie d'élaboration afin de s'assurer qu'il correspond bien à leurs besoins et que rien ne soit oublié. Cette démarche conduira à l'obtention d'une lettre d'engagement de la part de la SHQ qui garantira les subventions pour les travaux.

Collaborer à la réalisation des chantiers de rénovation

De grands travaux, souvent sur plusieurs mois, demanderont une planification importante. Le Code civil du Québec prévoit que les propriétaires doivent

RÉNOVATION DES HLM

Un énorme défi nous attend mais il en vaut la peine !

Près de 500 millions \$ sont à la disposition des offices du Québec pour procéder à des travaux de rénovations majeures dans les HLM en 2024. La SHQ accordera la priorité aux immeubles cotés E, en commençant par ceux qui ont cette cote depuis 5 ans et plus ou qui sont barricadés. Cela représente 586 projets immobiliers totalisant 8 347 logements.

La ministre de l'Habitation, France-Élaine Duranceau, a déclaré qu'elle ne voulait pas laisser dormir un seul de ses précieux dollars et que les offices d'habitation devaient rapidement soumettre des projets ambitieux de rénovation qui pourraient s'étendre sur deux ou trois ans, au besoin. En date du 12 janvier, 2024, la SHQ avait déjà fait parvenir des lettres d'engagements pour 782 logements à travers le Québec.

Utiliser au mieux le PRHLM en consultant les locataires

Dans le cadre du Programme de rénovation des HLM (PRHLM), qui disposera de 2,2 milliards \$ d'ici 2028, il est maintenant possible non seulement de remettre à neuf les immeubles mais également d'y apporter les améliorations locatives nécessaires pour répondre aux besoins des familles ou des personnes âgées qui y habitent. Il faudra cependant que les offices puissent faire la démonstration du bien-fondé des travaux qu'ils veulent réaliser et c'est ici que la participation des locataires prend toute son importance.

obtenir l'autorisation de leurs locataires pour procéder à des travaux majeurs et, qu'à cette fin, ils doivent convenir avec eux d'une entente, à défaut de quoi il reviendra au Tribunal administratif du logement (TAL) de déterminer les conditions auxquelles se feront les travaux.

On peut s'attendre à des rencontres dans chaque immeuble pour s'entendre collectivement sur :

- La nature des travaux ;
- Les calendriers de travaux ;
- Les mesures d'atténuation ;
- Les conditions de relocalisation, au besoin ;
- Les dédommagements si nécessaires.

Une fois l'entente conclue entre l'office et ses locataires, les travaux pourront débuter et les locataires seront heureux d'y collaborer dans le respect des règles établies. Restera à assurer des communications régulières durant le chantier.

D'ici 2028, dans tous les offices d'habitation du Québec, locataires et gestionnaires seront appelés à faire cet exercice de dialogue pour assurer le succès du grand chantier de rénovation de nos HLM. Ça peut sembler exigeant mais cela en vaudra la peine !

BAIE SAINT-PAUL RETARDE LA RÉNOVATION DE SES HLM

Le journal Le Charlevoisien, du 14 février, nous informait que la ville de Baie Saint-Paul refuse le projet de 2, 240 500 \$, proposé par l'office municipal d'habitation avec l'accord de la SHQ, afin de remettre en état trois duplex pour familles, cotés E, sur la rue Forget dont les conventions avec le fédéral se terminaient au 1^{er} janvier 2024.

Selon le maire Michael Pilote, « Cela revient à plus de 400 000 \$ de la porte. Comme municipalité, on trouve que c'est beaucoup trop onéreux. Dans la gestion de fonds publics, on doit favoriser l'efficacité et l'efficacités. On demande à nos partenaires de refaire leurs devoirs et de regarder ce qui peut être fait. On travaillera ensemble pour offrir des logements de qualité, mais à un coût raisonnable ».

Cette situation illustre bien le point de vue exprimé par de nombreuses petites municipalités à travers le Québec qui, à tort ou à raison, rechignent à contribuer à 10% à l'effort de rénovation de l'ensemble du parc HLM au Québec.

Alors que nous nous réjouissons que la SHQ dispose de 3,3 milliards \$ (2,2 milliards \$ dans le PRHLM et 1,1 milliard \$ dans le RAM) à investir au cours des quatre prochaines années, plusieurs municipalités, dont certaines dévitalisées, trouvent élevée la facture de 330 millions \$ qui leur reviendra.

Même si l'explosion des coûts de la rénovation est bien réelle, il ne faudrait pas que les travaux soient reportés à plus tard car la note ne fera que s'accroître et il ne faudrait pas, non plus, que les améliorations locatives nécessaires pour répondre aux besoins exprimés par les locataires soient sacrifiées, notamment les adaptations pour tenir compte du vieillissement des ménages âgés.

À notre connaissance, il est arrivé dans le passé que la SHQ parvienne à étendre sur 10 ans la contribution de 10 % que les municipalités doivent fournir à la réalisation des projets. Cette option rendrait plus acceptable, aux yeux de plusieurs villes, les travaux majeurs qui doivent se faire, dès maintenant, pour assurer la pérennité des 586 immeubles cotés E et totalisant 8 347 logements à travers le Québec.



Les duplex de la rue Forget seront-ils rénovés prochainement ?

DE NOUVEAUX REGROUPEMENT D'OFFICE pour le 1^{er} janvier 2025

Au début de l'automne 2023, la SHQ a fait une tournée dans 14 régions du Québec. Le message livré aux offices était simple : regrouper vos forces pour être mieux à même de répondre aux défis de la rénovation et de la construction de nouveaux logements pour répondre à la crise.

Notre fédération supporte cette action puisque, depuis plus de 20 ans, nous réclamons que les plus petits OH fusionnent pour pouvoir donner de meilleurs services aux locataires.

Pour le moment, 11 avis d'intention de regroupement ont été déposés. La SHQ en espère d'autres. Le scénario le plus optimiste donnerait 100 OH au 1^{er} janvier 2025 contre 149 actuellement.

Partout où des avis d'intention ont été déposés, les OH ont formé des comités de travail qui préparent les fusions. Ces comités auront la mission de mettre en place un conseil d'administration provisoire (6 mois maximum).

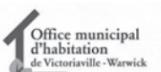
Et les locataires dans tout ça ?

La loi prévoit que les locataires ont le droit d'élire leurs deux ou trois représentant-e-s au CA des offices. Il faut donc qu'il y ait des locataires élu-e-s sur les CA provisoires qui verront le jour cet automne pour prendre les décisions importantes nécessaires à la mise en place des nouveaux offices pour le 1^{er} janvier 2025.

Pour y arriver, notre fédération prendra l'initiative d'inviter tous les locataires actifs sur les associations, les CCR et les CA des offices concernés à une rencon-

tre pour former le comité consultatif provisoire du nouvel office. Lors de cette réunion, nous pourrions élire démocratiquement les deux ou trois locataires qui siègeront au CA provisoire du nouvel office.

C'est une étape importante puisque les CA provisoires vont décider de l'embauche de la direction, de la façon dont seront donnés les services de proximité, de l'harmonisation des règlements et politiques, etc. Vous pouvez compter sur nous pour vous supporter dans ces démarches.



DES PROPOSITIONS POUR HUMANISER LES TRANSFERTS OBLIGATOIRES



Pour faire face à la crise du logement, il est important que les offices puissent s'assurer de la meilleure utilisation possible des HLM. C'est pourquoi notre fédération a toujours été en faveur de l'application de l'article 1990 du Code civil, qui prévoit dans le cas des HLM, que « Le locataire peut, en tout temps, reloger le locataire qui occupe un logement d'une catégorie autre que celle à laquelle il aurait droit

dans un logement approprié, s'il lui donne un avis de trois mois ». C'est ce que nous appelons dans le jargon des offices les transferts obligatoires.

Mais compte tenu des conséquences qu'un déménagement forcé peut avoir sur de nombreux locataires (déracinement du milieu, changement d'école, éloignement des services ou des personnes significatives, etc.), il est absolument nécessaire que cela se fasse de façon la plus humaine possible.

Dans ce but, le conseil d'administration de la FLHLMQ a écrit au PDG de la SHQ, Claude Foster, afin de lui proposer les améliorations suivantes :

- Que la SHQ demande à tous les OH **d'adopter une politique sur les transferts obligatoires** en consultation avec leur CCR ;
- Que cette politique prévoit **le respect des choix de relocalisation** exprimés par les locataires et le **droit de refuser un logement** si celui-ci a pour

effet de détériorer sa situation économique ou son état psychologique conformément à l'article 52 du Règlement sur l'attribution des HLM ;

- Que les personnes âgées de **70 ans et plus ne soient pas obligées** d'accepter un transfert en cohérence avec l'article 1951.1 du Code civil du Québec ;
- Que le montant forfaitaire de dédommagement établi à 500\$, en 2019, pour couvrir les frais de déménagement soit indexé à **600 \$** afin de tenir compte de l'augmentation de 18 % du coût de la vie.

En humanisant davantage les procédures conduisant à des transferts obligatoires, il sera plus facile pour les offices et les locataires de s'entendre sur cet enjeu très sensible au cœur des gens dans le but ultime de venir en aide à ceux et celles qui se désespèrent sur les listes d'attente de HLM.

PARTICIPEZ AU SONDAGE SUR LA MOBILISATION ET LA RELÈVE DANS LES HLM

Lors de notre dernier congrès, nous étions toutes et tous très fiers de constater que la mobilisation est importante dans les HLM et que plus de 220 locataires délégués s'étaient déplacés. Mais, vous nous avez aussi dit que la participation c'est exigeant et que la mobilisation et la relève n'étaient pas toujours aussi fortes que vous aimeriez.

Alors, pour mieux comprendre vos défis et, ensuite, vous aider à les relever, nous lançons le projet : **parce que chaque personne a un talent, mobilisons-nous ensemble !**

Depuis 30 ans que la FLHLMQ accompagne des locataires impliqués dans leurs immeubles et leurs offices, nous savons que la mobilisation nécessite de la motivation, du plaisir, des résultats, de la valorisation, etc.

Mais plus précisément, au jour le jour...

- Comment fonctionnent les associations et les CCR ?
 - Comment sont réparties les responsabilités et les tâches ?
 - Comment sont les rapports avec les offices ?
 - Comment la participation et l'implication sont valorisées ?
 - Comment on inclut, ou pas, tout le monde ?
- ...et comment cela influence la mobilisation



Vous êtes les mieux placés pour répondre à ces questions et pour réfléchir aux solutions. Ainsi, dans un premier temps, nous invitons toutes les Associations de locataires et tous les CCR à participer à notre sondage. Vos réponses seront utiles pour orienter la suite de notre projet et pour cibler les bons outils à vous donner et les bons trucs qui favorisent la mobilisation et la relève.

Les sondages sont aussi l'occasion pour vous et votre comité de réfléchir à la mobilisation et à la relève dans votre habitation, dans votre municipalité, dans votre office. Rien de mieux

que de prendre un petit temps d'arrêt pour échanger. D'ailleurs, ceux et celles qui souhaitent contribuer à notre projet pourront aussi s'impliquer dans un comité de travail. Faites-nous signe !

Enfin, à la FLHLMQ, nous pensons que chaque personne a un talent et peut contribuer. Pendant longtemps, les locataires de HLM manquaient de crédibilité et se faisaient dire dans certains offices qu'ils n'avaient pas leur place dans la gestion des HLM. Au début des années 2000, il a même fallu que des centaines de locataires aillent manifester à Québec pour que leur droit d'association et de participation soit pleinement reconnu. Ainsi, beaucoup de personnes, même très différentes de nous, pourraient contribuer. Pensons-y quand il est temps de chercher la relève !

DE BEAUX PROJETS FINANCÉS PAR ID²EM

Les membres du jury composé de représentant-e-s de la SHQ, du ROHQ, du CIUSSS et de la FLHLMQ se sont réunis en novembre dernier pour évaluer les 55 projets reçus dans l'édition 2023-24 et distribuer les 300 000\$ disponibles dans l'INITIATIVE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE, D'ENTRAIDE ET DE MOBILISATION.

Parmi les 23 projets reçus de la part d'associations ou de CCR, 16 de ceux-ci ont été financés. C'est-à-dire que 70% des projets déposés ont été acceptés. Cela vaut vraiment la peine de courir la chance de déposer un projet rassembleur pour animer votre milieu de vie. D'autant plus que vous pouvez toujours demander l'aide des intervenant-e-s de votre office ou de la FLHLMQ pour vous assister dans la rédaction de votre demande.

Organismes	Projets évalués	Projets recommandés	Montant total recommandé
Association ou CCR	21	15	97 541\$
Office d'habitation (OH)	27	17	170 112\$
Conjoint (porteur Asso)	2	1	10 150\$
Conjoint (porteur OH)	4	2	22 197\$
			300 000\$

Concrètement, ID2EM finance toutes sortes de projets rassembleurs qui encouragent la prise en charge des locataires comme, par exemple, des projets de jardinage collectif en bacs surélevés, de cuisine communautaire intergénérationnelle, de tournoi de pétanques ou d'achat de matériel informatique qui prévoit des cours d'informatique collectifs, etc. En autant que ces projets se différencient de vos activités régulières.



Source photo : internet

DIX VIES SAUVÉES

Reportage de Radio Canada - 9 janvier 2024

Diane Brousseau, une citoyenne de Sainte-Germaine-Boulé, a reçu la Médaille de l'Assemblée nationale lundi pour ses actes de bravoure lors de l'incendie du HLM de la municipalité survenu le 6 octobre 2022.

Le soir de l'incendie, 10 personnes se trouvaient à l'intérieur de l'immeuble. Écoutant son instinct, Diane Brousseau a entrepris d'avertir chacune d'entre elles du danger imminent.

J'ai regardé par la fenêtre, j'ai vu des petits tisons, alors j'ai mis ma robe de chambre. Je voulais descendre, mais

c'était tellement plein de boucane que j'ai déclenché l'alarme, relate-t-elle.

«J'ai déjà passé au feu quand j'étais petite, alors j'ai peut-être le système plus développé que les autres. C'est vraiment l'odeur de la fumée qui m'a mis la puce à l'oreille. Ensuite, ça a été de frapper aux portes pour faire sortir le monde. Il y avait une dame âgée, ça prenait plus de temps, alors j'ai cogné plus. Tout le monde m'a suivie pour descendre.»

Selon Suzanne Blais, députée d'Abitibi-Ouest, la remise de cette Médaille de l'Assemblée nationale est bien méritée car Mme Brousseau a sauvé 10 vies. Elle a aussi peut-être mis sa vie en danger dans la fumée. Son objectif, c'était de réveiller et de sauver tout le monde. C'est vraiment un acte de bravoure.



Diane Brousseau recevant sa médaille de bravoure des mains de la députée Suzanne Blais.